DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

**VILLE D'AUBERVILLIERS** 

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal :

53

N°173

En exercice :

53

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent: BUTT Zishan.

## Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavril

201 503 Berger-Levrault (1012)

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Cession de véhicules appartenant à la Commune

## LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2211-1;

Vu la liste des véhicules à céder, en annexe de la présente délibération ;

Vu le budget communal;

Considérant la nécessité de sortir du patrimoine relevant du domaine privé de la Ville des véhicules hors d'usage, ayant vocation, par la suite à être vendus, et dont la liste figure en annexe de la présente délibération ;

Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de sa faible utilisation et de son coût de gestion annuel onéreux, de vendre un scooter « Métropolis » de marque Peugeot ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

## **DELIBERE:**

**APPROUVE** la cession des véhicules ne concourant plus à l'exercice du service public, tels qu'ils figurent dans la liste annexée à la présente délibération et la cession à titre gratuit au lycée Jean-Pierre Timbaud des véhicules listés en annexe..

**AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à la cession desdits véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Reçue en préfecture le : 10/12/20

Accusé en préfecture :

93-219300019-20201203-Imc118136-DE-1-1

Publiée le : 10/12/20

Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANC